



RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU JEUDI 25 JUIN 2020

--

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en lien avec la restructuration des collèges de Tsimkoura, Marcel Henry et de Kani-Kéli Ylang-Ylang.

Durant deux jours, le Rectorat a accueilli un jury de sélection pour les concours d'architecture concernant le Collège Marcel Henry de Tsimkoura et le Collège des Ylang-Ylang de Kani-Kéli.

Le Collège Marcel Henry de Tsimkoura et le Collège des Ylang-Ylang de Kani-Kéli, vont être réhabilités et à ce titre, le Rectorat a tenu à organiser un concours d'architecture relatif à l'extension – réhabilitation desdits collèges. Le jury du concours s'est tenu le mardi 9 juin 2020 pour le collège de Tsimkoura et le jeudi 11 juin 2020 pour le collège de Kani-Kéli. Le Recteur président du jury, accompagné de ses équipes, des personnalités publiques des villes concernées, la DEAL, des représentants des établissements et d'un collectif de maîtres d'œuvre.

Pour rappel, l'architecture est déclarée d'intérêt public par la loi de décentralisation de 1982 a favorisé l'émergence de l'architecture française, dans les bâtiments publics, écoles, collèges et lycées, favorisant ainsi l'organisation de concours. Ce dernier encourage le débat entre professionnels du milieu architectural, de la ville, les élus, les usagers, les pouvoirs adjudicateurs, etc. Une mise en concurrence qui permet de satisfaire les exigences de qualité des membres du jury. Le jury est constitué et organisé démocratiquement. Celui-ci débat sur les propositions avant la tenue d'une commission technique *ad hoc* pour examiner les différents projets.

Durant les deux jours, le jury a pu prendre connaissance de toutes les propositions. Des candidatures de qualité ont été présentées avec des architectes de renom et des représentants locaux par deux cabinets d'études, votes, argumentaires et délibérations étaient à l'ordre du jour. La Réhabilitation en site occupé étant une opération importante et délicate, les choix des cabinets d'architectes se sont opérés en fonction des dossiers et des références envoyés par ces derniers aux membres du jury. Le jury a effectué ses choix en fonction des références des concepteurs. Les membres du jury ont retenu 6 projets de 6 cabinets d'architectes, tous travaillant en lien avec des équipes Mahoraises. L'objectif étant d'ancrer les projets sur le territoire, faire connaître les cabinets et architectes locaux, assurer la présence de cabinets nationaux sur le territoire mahorais.

Pour nos deux établissements, plusieurs critères vont être déterminants dans le choix final du lauréat : le faible impact carbone et environnemental de la construction, le respect de la valeur patrimoniale des sites, la qualité du dialogue et la concertation avec la maîtrise d'usage.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ci-dessous, les informations concernant les choix et les projets de réalisations des deux collèges :

- Concours restreint d'architecture pour l'extension et la réhabilitation du collège des Marcel Henry de Tsimkoura
  - Montant des travaux : 19 000 000 €
  - Date de livraison : première phase fin 2023 (pour la première phase)
  - Caractéristique principale du projet :
    - Surfaces Utiles : 6 728 m<sup>2</sup>
    - Améliorer la fonctionnalité du collège et l'intégration de nouvelles fonctions dont une offre de restauration scolaire
    - Réalisation des extensions avec un défi de sauvegarder la valeur patrimoniale d'une architecture mahoraise emblématique
  - Candidatures reçues : 28 candidatures
  - Groupements admis :
    - Tand'M architectes en cotraitance avec le cabinet CO-Architectes
    - Atelier Philippe Madec avec Air Architectures comme agence associé
    - Agence A.R.O.M (Architecture d'Outre-Mer)
  
- Concours restreint d'architecture pour l'extension et la réhabilitation du collège des Ylangs-Ylangs à Kani-Kéli
  - Montant des travaux : 11 500 000 €
  - Date de livraison : première phase début 2024 (pour la première phase)
  - Caractéristique principale du projet :
    - Surfaces impactées par les travaux :
      - 3 111 m<sup>2</sup> de surface créée
      - 2035 m<sup>2</sup> de surface réhabilitées
    - Améliorer la fonctionnalité du collège avec l'extension des surfaces liées à l'enseignement et l'enseignement physique et sportif
    - Réalisation des extensions avec un défi de sauvegarder la Valeur patrimoniale d'une architecture mahoraise emblématique
  - Candidatures reçues : 21 candidatures
  - Groupements admis :
    - Fabienne Bulle Architectes et associés (Lauréate Prix ARVHA Femmes Architectes 2019, catégorie œuvre originale et Lauréat du trophée bois en Ile de France mention spéciale 2015)
    - RH + ARCHITECTURE
    - L'ATELIER ARCHITECTES